

RÉSOLUTION N° 420

**CRÉATION D'UNE SOUS-COMMISSION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION, CHARGÉE D'EXAMINER LA
PROPOSITION DU CONSEIL AGRICOLE DU SUD
PRÉSENTÉE DANS SA RÉOLUTION CAS/RES. 01 (V RE-2005)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Treizième réunion ordinaire,

VU:

La résolution CAS/RES.01 (V RE-2005) adoptée le 29 août 2005,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil agricole du Sud (CAS), par sa résolution CAS/RES. 01 (V RE-2005), a proposé qu'on prenne en considération les recommandations des instances régionales relatives aux priorités régionales et aux nouvelles demandes de chaque pays membre de l'Institut, pour élaborer le Plan à moyen terme 2006-2010 de l'IICA, préparer le budget de l'Institut et orienter son processus de modernisation institutionnelle;

Que la proposition susmentionnée contient une série de recommandations spécifiques qui méritent une analyse approfondie de la part des autres États Membres de l'Institut;

Que, par la résolution IICA/JIA Res. 341 (X-0/99), le Conseil a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), une commission exclusivement consultative et subordonnée au Comité exécutif, qui a pour but de faciliter un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter la réalisation d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil;

Que les articles 51 et 52 du Règlement intérieur du Conseil autorisent la création de groupes de travail au sein des commissions créées par le Conseil, ainsi que l'établissement de commissions temporaires ou spéciales pour examiner des questions en rapport avec la nature et les buts de l'Institut et pour formuler les recommandations qui s'imposent,

DÉCIDE:

1. De créer une sous-commission temporaire de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), chargée exclusivement d'étudier la proposition et les recommandations formulées dans la résolution CAS/RES. 01 (V RE-2005) et de présenter ses conclusions et recommandations sur cette question à la prochaine réunion de la CCSQG.
2. De former la sous-commission avec les membres suivants, nommés par les cinq groupes régionaux correspondants :
 - a. Région andine Équateur, membre titulaire
Colombie, membre suppléant
 - b. Caraïbes Bahamas, membre titulaire
Jamaïque, membre suppléant
 - c. Région centrale Nicaragua, membre titulaire
Honduras, membre suppléant
 - d. Nord États-Unis d'Amérique, membre titulaire
Canada, membre suppléant
 - e. Sud Argentine, membre titulaire
Bolivie, membre suppléant
3. De demander à la sous-commission de tenir une réunion à San José, Costa Rica, pendant le mois d'octobre 2005 et de soumettre son rapport, avec ses conclusions et ses recommandations, au Directeur général de l'Institut au plus tard le 15 décembre 2005 afin que le rapport soit transmis aux membres de la CCSQG avant la fin de la présente année, et de demander à la CCSQG de présenter ses recommandations à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif.
4. De charger le Directeur général de fournir à la sous-commission le soutien technique, logistique et financier nécessaire à son bon fonctionnement.
5. D'établir que la sous-commission temporaire mettra fin à ses fonctions et cessera d'exister une fois qu'elle aura remis son rapport et qu'elle se sera ainsi acquittée de son mandat.